

2010_B050

OBJET : Equilibre social de l'habitat - Aide de la CPA pour l'accession à coût maîtrisé - Opération "Saint-Roch" à Peyrolles

Le 4 février 2010, le Bureau de la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix s'est réuni en session ordinaire, à l'Espace Aixagone de Saint-Cannat, sur la convocation qui a été adressée par Madame le Président de la Communauté d'Agglomération le 28 janvier 2010, conformément à l'article L 5211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents :

Gérard BRAMOULLÉ, vice-président, Aix-en-Provence - Guy ALBERT, vice-président, Jouques - Guy BARRET, vice-président, Coudoux - Jean BONFILLON, vice-président, Fuveau - Michel BOULAN, vice-président, Châteauneuf-le-Rouge - Michel BOYER, vice-président, Simiane-Collongue - Danièle BRUNET, membre du Bureau, Aix-en-Provence - Dominique BUCCI, Membre du Bureau, Les Pennes-Mirabeau - Jacques BUCKI, vice-président, Lambesc - Christian BURLE, vice-président, Peynier - Jean-Louis CANAL, vice-président, Rousset - Philippe CHARRIN, vice-président, Vauvenargues - Jean-David CIOT, vice-président, Le Puy-Sainte-Réparate - Georges CRISTIANI, vice-président, Mimet - Robert DAGORNE, vice-président, Eguilles - Gérard DELOCHE, vice-président, Aix-en-Provence - Sylvaine DI CARO, membre du Bureau, Aix-en-Provence - Jean-Pierre DUFOUR, vice-président, Saint-Estève-Janson - Jean-Claude FERAUD, vice-président, Trets - Claude FILIPPI, vice-président, Ventabren - Loïc GACHON, vice-président, Vitrolles - Jacques GARÇON, membre du bureau, Aix-en-Provence - Philippe GARDIOL, membre du Bureau, Vitrolles - Jacky GERARD, vice-président, Saint-Cannat - Jean-Christophe GROSSI, membre du Bureau - Frédéric GUINIERI, vice-président, Puyoubier - Mireille JOUVE, vice-président, Meyrargues - Henri LAFON, membre du Bureau, Pertuis - Robert LAGIER, vice-président, Meyreuil - Patricia LARNAUDIE, membre du bureau, Aix-en-Provence - Christian LOUIT, vice-président, Aix-en-Provence - Joël MANCEL, vice-président, Beaurecueil - Régis MARTIN, vice-président, Saint-Marc-Jaumegarde - Richard MARTIN, vice-président, Cabriès - Pascale MORBELLI, membre du Bureau, Vitrolles - Roger PELLENC, vice-président, Pertuis - Jean-Claude PERRIN, vice-président, Bouc Bel Air - Jean-Marc PERRIN, membre du bureau, Aix-en-Provence - Liliane PIERRON, membre du bureau, Aix-en-Provence - Jacky PIN, vice-président, Rognes - Jean-Pierre SAEZ, vice-président, Venelles - Bruno SANGLINE, membre du bureau, Bouc Bel Air - Jules SUSINI, vice-président, Aix-en-Provence - Francis TAULAN, membre du bureau, Aix-en-Provence - Jean-Louis TURCAN, vice-président, La Roque d'Anthéron

Excusé(e)s avec pouvoir :

Robert FOUQUET, membre du Bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à Jules SUSINI
Catherine RIVET-JOLIN, vice-président, Aix-en-Provence, donne pouvoir à Roger PELLENC
Marie-Pierre SICARD-DESNUELLE, membre du bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à Gérard BRAMOULLÉ

Excusé(e)s :

Michel AMIEL, vice-président, Les Pennes Mirabeau
Jean CHORRO, vice-président, Aix-en-Provence
Fatima DRAOUZIA, membre du Bureau, Aix-en-Provence
Lucien DUPERREY, vice-président, Saint-Antonin-sur-Bayon
Alexandre GALLESE, vice-président, Aix-en-Provence
Gérard GERACI, vice-président, Aix-en-Provence
Sophie JOISSAINS, vice-président, Aix-en-Provence
Maryse JOISSAINS MASINI, Président, Aix-en-Provence
Michel LEGIER, vice-président, Le Tholonet
Danielle LONG, vice-président, Peyrolles-en-Provence
Stéphane PAOLI, membre du Bureau, Aix-en-Provence
Roger PIZOT, vice-président, Saint-Paul-lez-Durance

Monsieur Jean-Claude FERAUD donne lecture du rapport ci-joint.

BUREAU DU 04 FEVRIER 2010

Rapporteur : Monsieur Jean Claude FERAUD

Objet : HABITAT : Equilibre social de l'habitat. Aide de la CPA pour l'accèsion à coût maîtrisé - Opération « Saint Roch » à Peyrolles -

Décision du Bureau

Mes Chers Collègues,

Attribution d'une aide de la CPA d'un montant total maximum de 120 000 €, correspondant à 30 appartements retenus au titre du dispositif « Pass Foncier », pour l'opération « Saint Roch » réalisée par la Bouygues Immobilier à Peyrolles (92 logements au total).

Il s'agit de l'objectif n°2 du PLH intitulé « Réparer tous les maillons de la chaîne du logement en répondant à la demande dans sa diversité ». Celui-ci a été décliné en fiches actions : la fiche 2.1 « Développer l'offre en accession à coût maîtrisé » qui a été déclarée prioritaire et la fiche 2.3 « mettre en œuvre le dispositif location-accession ». Le PLH prévoit la production de 596 logements en accession maîtrisée par an.

Par la délibération n° 2009-A111 du 12 juin 2009, le Conseil de Communauté a redéfini ses modalités d'intervention en faveur de l'accèsion à coût maîtrisé. Il s'agit, dans le cas présent, d'accorder une aide à la personne qui déclenche le dispositif « Pass Foncier ».

Ainsi, la CPA intervient selon les modalités déclarées d'intérêt communautaire définies ci-après :

Nombre de personnes destinées à occuper un logement	Aide de la CPA (zone B)	Aide de l'Etat (à mobiliser)
Jusqu'à trois personnes	3 000 €	1 000 €
4 personnes et plus	4 000 €	2 000 €

L'opération « Saint Roch » (92 logements au total), située sur la D96 à Peyrolles, est réalisée par Bouygues Immobilier. 30 appartements (10 appartements T4 et 20 appartements T3) seront réservés pour la mise en œuvre du dispositif « Pass-Foncier ». Le coût de construction est estimé à environ 2 400 €/m² de surface utile. L'opération sera labellisée en BBC.

Le montant total maximum de l'enveloppe financière réservée par la CPA au titre du « Pass Foncier » pour l'opération « Saint Roch » s'élèvera à 120 000 € (sur la base d'une aide d'un montant maximum de 4 000 € par ménage). Cette somme sera portée par Maître DOUCIERE, notaire de l'opération dans chaque acte de vente. La CPA attribuera ensuite les subventions individuellement aux futurs accédants sur présentation de l'acte définitif.

VU l'exposé des motifs,

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU le Plan Local de l'Habitat (PLH) approuvé par le Conseil Communautaire du 14 octobre 2005 ;

VU la délibération n° 2007_A440 du Conseil Communautaire du 14 décembre 2007 ;

VU la délibération n° 2009_A111, du Conseil Communautaire du 26 juin 2009 ;

VU la délibération n° 2009_A143 du Conseil Communautaire du 29 juillet 2009, donnant délégation au Bureau d'approuver le versement de subvention n'excédant pas 150 000 € ;

Au vu de ce qui précède, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **ATTRIBUER** une aide d'un montant de **120 000 €** à Maître Doucière pour cette opération ;
- **AUTORISER** Madame le Président ou son représentant à signer toutes les conventions de partenariat nécessaires et autres pièces afférentes à ce dossier pour la mise en œuvre de cette action ;
- **DIRE** que la dépense sera imputée sur la **ligne budgétaire 824-2042 des subventions d'équipement aux personnes de droit privé** (accession à la propriété).

FICHE DE VISA BUDGETAIRE - BUREAU DU 04 FEVRIER 2010

OBJET DU RAPPORT : HABITAT : Equilibre social de l'habitat. Aide de la CPA pour l'accession à coût maîtrisé - Opération « Saint Roch » à Peyrolles -

DIRECTION : HABITAT ET POLITIQUE DE LA VILLE
 SERVICE : Prospectives et Prévention de la délinquance

Nom du Rédacteur du rapport : Stéphanie LACAUD TEL : 04 42 91 55 67
 Nom du correspondant financier : Nadine BANCHIO TEL : 04 42 91 08 72
 Code service astre : 7A

Investissements générateurs de charges de fonctionnement annuelles : €

Rapport ou Projet avec Recettes attendues : €

Imputation comptable

Nature 2042 / Fonction 824 / Ligne à créer au BP2010

INSCRIT 2010	Réalisé	Reste engagé	Disponible avant rapport	Montant du rapport
600 000			600 000	120 000

Incidences prévisionnelles sur les prochains exercices

2011	2012	2013	2014	

Dans ce bureau il y a 6 rapports sur la même ligne 2042 / 824 / à créer au BP2010 :

- « Les Cariatides » : 25 000€
- « Les Trois Sources » : 24 000€
- « Le Concerto » : 7 000€
- « Saint Roch » : 120 000€
- « La villa Mongolfier » : 15 000€
- « Le Clos Suffren » : 30 000€

TOTAL = 221 000€

527

**OBJET: Equilibre social de l'habitat - Aide de la CPA pour l'accession à coût maîtrisé -
Opération "Saint-Roch" à Peyrolles**

VU la délibération n°2009-A143 du 29 juillet 2009 portant délégation d'attribution au Bureau

Après en avoir délibéré, le Bureau de la Communauté du Pays d'Aix adopte à l'unanimité le rapport qui précède et le transforme en délibération.

Le Président de la Communauté du Pays d'Aix
Maryse JOISSAINS MASINI

